

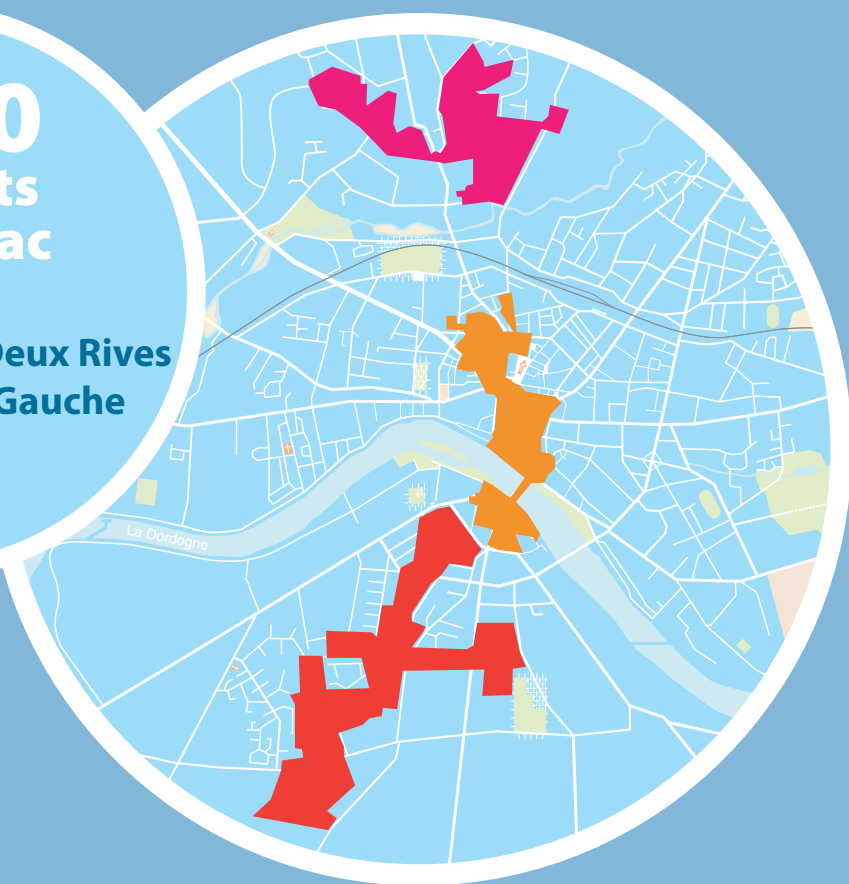
# LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE 2015 / 2020

Réussir, à l'horizon 2020, l'intégration des 3 quartiers prioritaires au sein de l'agglomération bergeracoise

LES « QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE »  
définis par le décret du 30 décembre 2014

5 240  
habitants  
à Bergerac

- ➔ Quartier Nord
- ➔ Quartier des Deux Rives
- ➔ Quartier Rive Gauche



## CONTRAT DE VILLE MODE D'EMPLOI

### Gouvernance

- ➔ **Comité de Pilotage**
  - propose les orientations stratégiques
  - assure le suivi
  - évalue le Contrat
- ➔ **Comité des Partenaires**
  - valide les orientations stratégiques
  - lance les appels à projets annuels
- ➔ **Comité Technique**
  - met en œuvre les décisions
  - accompagne les porteurs de projets

### Modalités de mise en œuvre

- ➔ **Mobilisation** des équipes de l'Etat, de la CAB et de la ville de Bergerac.
- ➔ **Appel à projets annuel** pour l'utilisation des enveloppes spécifiques « Politique de la Ville » de l'Etat et des collectivités territoriales et des autres financeurs.

### Pour en savoir plus

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE  
SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE  
« Domaine de La Tour » / CS 40012 / 24112 Bergerac Cedex  
Tél. 05 53 23 43 95  
[www.la-cab.fr](http://www.la-cab.fr)  
c.cathus@la-cab.fr / c.romieu@la-cab.fr



Le Contrat de Ville  
de l'Agglomération Bergeracoise  
2015 / 2020

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Pour la création d'activités et le retour à l'emploi

## OBJECTIFS

- ⊕ Promouvoir et soutenir l'offre d'emploi
- ⊕ Lever les freins d'accès à l'emploi

## PROJETS D'ACTION

- Créer une Cité Numérique (école d'apprentissage du Web, incubateur et accélérateur numérique...).
- Encourager l'entrepreneuriat en faveur des jeunes talents créateurs.
- Accompagner la création et la reprise d'entreprises.
- Mettre en place une plate-forme de mobilité solidaire.
- Développer l'attractivité des quartiers, notamment du centre-ville.
- Promouvoir la filière des métiers de la gastronomie et de l'hôtellerie (film documentaire).
- Organiser des ateliers de remobilisation à caractère artistique.
- Accompagner vers les clauses d'insertion.
- Accompagner les jeunes demandeurs d'emploi (bourse au permis de conduire, Cyberspace).

# COHÉSION SOCIALE

Pour l'éducation, la culture, le développement social, la santé et la prévention de la délinquance

## + LA POLITIQUE DE LA VILLE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fixé les principes d'une nouvelle politique de la ville dont les Contrats de Ville en sont les cadres d'action pour la période 2015-2020. Il s'agit d'apporter une réponse globale dans les domaines de l'emploi, du cadre de vie, de lutte contre les discriminations, de l'éducation...

- ⊕ Mieux vivre dans les quartiers en difficulté
- ⊕ Réduire les inégalités territoriales et sociales
- ⊕ Amélioration la vie quotidienne des habitants

## OBJECTIFS

- ⊕ Développer le lien social
- ⊕ Lutter contre les discriminations
- ⊕ Favoriser l'accès aux droits, aux soins, aux services

## PROJETS D'ACTION

- Développer des projets culturels au cœur des quartiers.
- Créer une école de la 2<sup>e</sup> chance.
- Promouvoir les actions de théâtre aux quartiers et d'orchestre à l'école.
- Impliquer les quartiers prioritaires autour d'un événement artistique et des journées du patrimoine.
- Mettre en place des jardins solidaires et partagés.
- Accompagner les jeunes des quartiers prioritaires autour d'un événement de cultures urbaines et pour un engagement associatif et citoyen.
- Organiser des actions de médiation santé.
- Faciliter l'accès aux soins dentaires.
- Mettre en place une permanence d'information juridique.
- Développer des projets autour de l'apprentissage de la langue et de l'outil informatique.
- Faciliter l'accès à la pratique artistique (sensibilisation à la musique, atelier de création,...) et au sport pour tous.

# CADRE DE VIE ET RÉNOVATION URBAINE

Pour l'habitat, les transports, les services et équipements, l'amélioration du cadre de vie

## + UN CONTRAT DE VILLE CO-CONSTRUIT AVEC LES HABITANTS

La co-construction avec les habitants est au cœur de la réalisation et de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Cette démarche passe notamment par la mise en place d'un Conseil Citoyen dans chacun des quartiers prioritaires.

Constitués d'habitants et d'acteurs des quartiers prioritaires, les Conseils Citoyens sont un espace de concertation, de discussion, de réflexion collective pour des propositions en faveur du développement des quartiers. Indépendants des pouvoirs publics, ils sont associés au pilotage et au suivi du Contrat de Ville.

## OBJECTIFS

- ⊕ Renforcer l'attractivité des quartiers
- ⊕ Agir en faveur de l'habitat
- ⊕ Généraliser les démarches de proximité

## PROJETS D'ACTION

- Construire un Pôle Petite Enfance dans le quartier Sud.
- Réaliser des Maisons de Quartier Centre et Sud.
- Agir sur la résorption de l'habitat insalubre dans le quartier Sud et la redynamisation de l'image de la résidence Le Taillis.
- Construire de nouveaux vestiaires au stade de La Catte et une salle polyvalente à l'école du Taillis.
- Aménager un parc urbain et créer un passage et mail piéton à Naillac.
- Étudier la création d'un commerce de proximité dans le Quartier Nord, la restructuration d'un îlot dans le Quartier des 2 Rives et d'un espace associatif dans le Quartier Nord.
- Sensibiliser à la lutte contre la précarité énergétique.

# 3 PILIERS

